

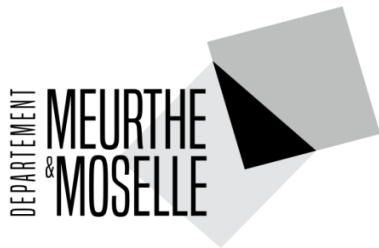


**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 3 - Mars 2019  
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Session  
du 25 mars 2019**





## **SESSION DU 25 MARS 2019**

### **Ouverture de la séance**

## **SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2019**

La séance du **LUNDI 25 MARS 2019** est ouverte à **10 H 10**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. , à l'exception de **M. ARIES Christian, Mme BALON Sylvie, M. HARMAND Alde, Mmes MAYEUX Sophie, PAILLARD Catherine et M. PIZELLE Stéphane, excusés.**

Cette séance était notamment consacrée aux questions d'actualité.

**SESSION DU 25 MARS 2019**

**SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

La séance du **MERCREDI 27 MARS 2019** est ouverte à **14 H 35**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme **BALON Sylvie**, MM. **BAUMANN Pierre**, **BLANCHOT Patrick**, Mme **DAGUERRE-JACQUE Patricia**, M. **HARMAND Alde**, Mmes **KRIER Catherine**, **MARCHAL-TARNUS Corinne**, M. **PIZELLE Stéphane**, Mme **RIBEIRO Manuela** et M. **VARIN Christopher**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. **ARIES Christian**, Mmes **BEUSERT-LEICK Valérie**, **MAYEUX Sophie**, M. **TROGRIC Laurent**, Mme **PILOT Michèle**, MM. **DESSEIN Jean Pierre**, **MARCHAL Michel**, Mme **ALTERMATT Maryse**, M. **MINELLA Jean-Pierre** et Mme **PAILLARD Catherine**.

**RAPPORT N° 1 - BUDGET 2018 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 - RECOURS AUX DEPENSES IMPREVUES 2018 DANS LE CADRE DU REVERSEMENT DU PRODUIT DE TAXE D'AMENAGEMENT 2018 AU CAUE**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du montant du produit de taxe d'aménagement reversé par le département au CAUE au titre de 2018 à savoir 1 119 049,79 € conformément aux dispositions de la délibération n° 9548 du 28 mars 2018,
- est informé du recours aux dépenses imprévues 2018 à hauteur de 149 049,79 € afin de pouvoir verser au CAUE son solde de financement 2018 suite à la notification définitive du produit de taxe d'aménagement perçue en 2018, en date du 10 janvier 2019,
- constate le caractère exécutoire de l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 6 février 2019 au titre du solde de financement 2018 du CAUE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 2 - ACTUALISATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE**

Mme SILVESTRI, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve le règlement départemental d'aide sociale dans sa nouvelle version consécutive à l'évolution de la réglementation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 3 - ACTUALISATION DE REGLEMENTS RELATIFS AUX DISPOSITIFS DES POLITIQUES DE SOUTIEN A L'EDUCATION POPULAIRE ET AU SPORT**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les modifications indiquées dans le présent rapport relatives :
  - aux conditions d'accès aux bourses individuelles et du règlement concernant les formations BAFA et BAFD
  - aux montants d'aide et du règlement d'intervention au soutien des athlètes de haut niveau.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 4 - SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE EN MEURTHE-ET-MOSELLE 2019-2024**

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- adopte le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2019-2024,
- autorise son président à le signer au nom du département,
- adopte les modalités de participation du département en faveur de l'accueil et l'habitat des gens du voyage de la façon suivante :
  - subvention à la gestion et entretien des aires permanentes d'accueil sur la base du versement d'une part fixe à hauteur de 200€/place et d'une part variable de 250€/place calculée en fonction du taux d'occupation,
  - accompagnement des ménages dans leur projet de sédentarisation par le financement d'une MOUS répartie en 2 temps : la réalisation d'un diagnostic financé à hauteur de 2 000€, et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, le cas échéant, financé à hauteur de 3 000€,
  - versement d'une aide aux travaux pour la réalisation de terrain familiaux à hauteur de 3 000€,
- attribue les subventions pour la gestion et l'entretien des aires permanentes d'accueil selon le tableau du présent rapport pour un montant total de 100 000 euros,
- approuve la convention type avec les intercommunalités ou les gestionnaires des aires permanentes d'accueil pour verser la subvention du département,
- autorise son président à les signer au nom du département,

- précise que les crédits seront imputés sur le programme P446 « Actions départementales logement hors FSL »,
- et précise que les affectations des subventions pour les MOUS et terrains familiaux feront l'objet de rapports en commission permanente.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix Pour
- 18 voix Contre (les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre)

**RAPPORT N° 5 - MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRET DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ETUDES ET A L'ANCRAGE TERRITORIAL**

Mme CREUSOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- adopte le nouveau règlement d'attribution de prêt du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial. Ce règlement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 6 - CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2017-2019 - BILAN D'EXECUTION POUR L'ANNEE 2018**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve le bilan annuel de la deuxième année de mise en œuvre de la convention d'appui aux politiques d'insertion ;
- autorise son Président à signer ce bilan au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 7 - DESIGNATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS DANS LESQUELS ILS SIEGENT ES-QUALITE**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- désigne pour siéger au sein du syndicat mixte ouvert (ELIZ) 2 conseillers titulaires et 2 conseillers suppléants :

- \* Mmes Audrey NORMAND et Corinne MARCHAL-TARNUS, en qualité de titulaires.
- \* Mme Catherine BOURSIER et M. Stéphane PIZELLE, en qualité de suppléants

- désigne pour siéger au conseil de l'UFR Sciences Humaines et Sociale de Nancy :  
\* Mme Nicole CREUSOT

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 8 - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET CLOTURES DE POSTES**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les créations, les transformations et les clôtures de postes présentées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre ayant déclaré s'abstenir.

**RAPPORT N° 9 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte, de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :



- 32 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n° 1802936-3, 1803155-1, 1803244-7, 1803275-2, 1803247-1, 1803280-3, 1803342-1, 1803327-1, 1803426-7, 1803272-1, 1803447-1, 1803537-3, 1900016-7, 1803539-2, 1803542-2, 1803543-2, 1900036-2, 1803544-2, 1803545-2, 1900013-2, 1900014-2, 1900069-1, 1900126-3, 1900034-2, 1900032-2, 1900320-7, 1900321-7, 1900319-7, 1900391-3, 1900394-3, 1900395-3 et 1900483-7.
  - 1 affaire enregistrée au Tribunal Administratif de DIJON, sous le n°1803403-1.
  - 1 affaire enregistrée à la Cour Administrative d'Appel de PARIS, sous le n°19PA00194.
  - 3 affaires enregistrées au Tribunal de Grande Instance de NANCY sous les n°19/00008, 19/00011 et 19/00017.
- prend également acte, de ce que son Président a décidé de faire appel, dans 1 affaire enregistrée au Conseil d'Etat sous le n°427278.
- prend acte que sur la période allant du 18 novembre 2018 au 20 février 2019, 33 affaires ont été jugées et parmi lesquelles, 20 ont reçu une issue favorable.

### **RAPPORT N° 10 - CREANCES IRRECOURABLES DU FSL - 2018**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter les remises de dettes effectuées par le C.A.L. en 2018, conformément à l'annexe pour un montant de 79 734,18€ ;
- accepte d'admettre en non-valeur les titres d'investissement émis en 2019 correspondant aux remises de dette 2018, soit 79 734,18€ de dépenses de fonctionnement imputation 65-6541-58

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---oo0oo---

A l'issue de l'examen des rapports, le président demande au vice-président en charge des mobilités de réunir les différents groupes politiques afin de parvenir à définir la rédaction d'un texte commun par les conseillers départementaux, portant sur le projet de l'autoroute A31bis. Ce texte sera examiné lors de la commission permanente du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Deux propositions de déclarations portant sur le thème de l'autoroute A31Bis sont remises en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session close à 15h45.

La prochaine session du conseil départemental aura lieu le **LUNDI 24 JUIN 2019** à 10h00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN



**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du**

**Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle**

**48, Esplanade Jacques Baudot**

**54000 - NANCY**